



Faut-il savoir lire, écrire, compter et cliquer pour travailler ?

➤ Les salariés ou agents en difficulté avec les compétences de base (illettrisme) peuvent rencontrer des difficultés pour lire des consignes de sécurité, écrire un mail, calculer un dosage ou une quantité, se repérer sur un plan, lire un bulletin de paie ou accéder au coffre-fort numérique de leur structure de travail.

On parle d'illettrisme pour les personnes qui, après avoir été scolarisées en français, ne maîtrisent pas bien la lecture, l'écriture, le calcul, le numérique. Ces difficultés avec les compétences de base les empêchent d'être autonomes dans les situations simples de la vie quotidienne et professionnelle.

La boîte à outils est dédiée à l'accompagnement des personnes (salariés, agents, apprentis, salariés en insertion) ayant été scolarisées en français mais en difficulté avec les compétences de base.

À savoir

- **3,7 millions** : c'est le nombre de personnes en difficulté avec les compétences de base en France métropolitaine, soit **10,5 % de la population**. (Source : Insee, enquête FLV, module compétences 2022-23).
- **55 % des personnes en difficulté avec les compétences de base sont en emploi**. C'est donc une réalité au sein de la structure de travail.

Les salariés ou agents concernés se retrouvent dans toutes sortes d'activités et de structures (publique ou privée). (Source : *Chiffres clés n°7: personnes en emploi*)

Idée reçue n°1

Les difficultés avec les compétences de base concernent surtout les jeunes...

FAUX !

52 % des personnes en situation d'illettrisme ont plus de 45 ans. Une situation qui peut provenir d'un déficit de l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, ou résulter d'un effritement des compétences de base, faute d'une pratique régulière de ces activités.




Pourquoi identifier les situations d'illettrisme en milieu professionnel ?

Les personnes en difficulté avec les compétences de base mettent en place des routines qui sécurisent l'exercice de leur activité professionnelle : mémoriser les codes couleurs des produits, réaliser les tâches systématiquement dans le même ordre, toujours travailler sur la même machine...

Cependant, toute transformation de l'environnement de travail (nouveaux process, nouveaux outils...) peut perturber la réalisation des tâches quotidiennes.

Pour les structures, ce sont des enjeux :

- de sécurité au travail et de respect des consignes d'hygiène et de sécurité
- de qualité de vie au travail, de communication dans les équipes, de circulation de l'information, de marque employeur
- de productivité et de performance
- de maintien de l'employabilité des collaborateurs
- d'adaptation aux changements, notamment aux processus de digitalisation


 Compétences Clés - Dispositif « 4C » ANFH

Idée reçue n°2

On peut pleinement exercer une activité professionnelle en toute autonomie sans savoir lire et écrire.

FAUX !

Quel que soit le poste occupé, l'écrit est présent partout : planning, consigne de travail et de sécurité, outils numériques de la structure, plans... Les collaborateurs occupant des postes de premiers niveaux de qualification ont aussi besoin de pouvoir lire, comprendre des textes simples et utiliser des données chiffrées pour être autonomes au travail.



Vous voulez gagner en sécurité, en qualité ou en performance ?

La formation professionnelle est un droit individuel qui permet à toute personne d'améliorer ses compétences ou acquérir de nouvelles compétences ou techniques : « les actions de lutte contre l'illettrisme et en faveur de l'apprentissage et de l'amélioration de la maîtrise de la langue française ainsi que des compétences numériques font partie de la formation professionnelle tout au long de la vie » (Article L6111-2 du Code du travail).


Le maintien de situations d'illettrisme au travail entraîne des pertes estimées entre 2 % et 6 % du niveau de masse salariale (pertes de temps de production, défauts de qualité, absentéisme, sous productivité, accidents de travail...). Investir dans le développement des compétences de base, c'est améliorer la performance économique et sociale de la structure.

Idée reçue n°3

Une personne diplômée ne peut pas être en difficulté avec les compétences de base.

FAUX !

Un jeune sur trois titulaire d'un titre CAP/BEP éprouve des difficultés de lecture (Source : page 10 dossier observatoire). De plus, une personne diplômée peut aussi connaître un effritement de ses compétences de base, faute d'une pratique régulière de ces activités.



Idée reçue n°4

100 % des jeunes maîtrisent les compétences numériques.

FAUX !

Un quart des jeunes (source) ne maîtrise peu ou pas les compétences numériques de base. Il ne faut pas confondre usage des réseaux sociaux au niveau personnel et utilisation du numérique au travail (rédaction de mails, accès au coffre-fort numérique, utilisation de logiciels...).



Des solutions existent

Face à un environnement de travail et des métiers qui évoluent avec l'apport des technologies numériques, agir pour la maîtrise des compétences de base pour tous les salariés est indispensable. Les personnes accompagnées vers des solutions de formation adaptées gagnent en bien-être, en aisance et en confiance. Elles sont en situation de mieux communiquer avec les autres (collaborateurs, clients, usagers), elles disposent d'une plus grande autonomie, d'une meilleure compréhension des règles de sécurité, de qualité, etc. Cela facilite également leur accès à l'emploi, l'évolution dans la structure, le recours à des formations techniques.

Idée reçue n°5

S'il n'y a pas de demandes des collaborateurs concernant les compétences de base, cela signifie qu'il n'y a pas de besoins.

FAUX !

Les collaborateurs qui ne maîtrisent pas les compétences de base s'inscrivent bien souvent dans des stratégies de contournement pour masquer leurs difficultés à leurs collègues et leurs responsables.



Des entreprises témoignent

SAMSI

Mise en place du dispositif « Clé en main de la propreté »

« On a sensibilisé tous les exploitants à repérer les salariés qui auraient des besoins en termes d'illettrisme. Les bénéfices pour l'entreprise : un salarié beaucoup plus autonome qui va comprendre les consignes, mieux exécuter son travail et nécessiter moins de présence de l'encadrement. Les salariés se sentent plus à l'aise dans leur vie professionnelle et privée ».

Eric Boumahdi - Responsable pédagogique - IFES

LEGENRE

Création d'une formation avec une entrée sur les compétences de base numériques

« Nous nous sommes embarqués dans un processus de digitalisation de nos process notamment RH. L'idée a été de mettre en place une formation courte pour permettre à nos compagnons d'acquérir des compétences de base sur le numérique et ensuite les embarquer dans un parcours plus long. Suite à cette formation, ils en ont parlé largement auprès de leurs collègues et cela a permis d'embarquer d'autres collaborateurs ».

Guillaume Beghin - DRH

TENDRIADE

Déploiement de la certification CléA

« Tendriade a souhaité développer sa politique sociale afin d'être plus attractif, de pouvoir fidéliser ses collaborateurs, de les aider dans leur montée en compétence ainsi que dans leur vie personnelle. Lors d'une réunion de production avec le directeur industriel et les responsables production, je leur ai présenté cléA. Ils ont été emballés. C'est une formation individuelle dans un collectif. Le bilan est ultra positif. Il y a eu une évolution fulgurante tant en termes techniques que dans les compétences comportementales ».

Claire Lelarge - Responsable du développement RH

Lien vers des témoignages d'entreprises, de salariés et d'organismes de formation :
[4 pages témoignages entreprises, salariés, organismes de formation, témoignage de responsables de lycée professionnel \(Bretagne\).](#)

Pour connaître les solutions de formation dans votre région : contactez votre conseiller OPCO, ANFH ou CNFPT.

L'équipe de l'ANLCI est à votre disposition pour vous informer et vous accompagner.
[L'équipe de l'ANLCI](#)


J'informe mes collaborateurs

Vous êtes...

Chefs d'entreprise, responsables RH, chargés de formation, représentants du personnel, membres du CSE...

Vous souhaitez faire de la maîtrise des compétences de base un sujet au sein de votre structure ?

Vous vous demandez comment aborder ce sujet et dépasser les idées reçues ?

 Cette présentation de 15 minutes vise à sensibiliser l'équipe de direction, les managers et les membres du CSE sur l'importance des compétences de base au travail et sur les impacts de leur non-maîtrise, aussi bien pour la performance de l'organisation que pour les collaborateurs.

Les Journées Nationales d'Action contre l'illettrisme (JNAI) qui ont lieu chaque année au mois de septembre peuvent être l'occasion de créer un temps fort sur le sujet.

Lancez-vous !

[Présentation sensibilisation entreprises](#)